

*Travaux de la Chambre***LA LOI DE LA CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ DES CONTENEURS**

## MESURE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports)** propose: Que le bill C-21, tendant à mettre en œuvre la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des transports.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent des transports.)

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Collenette:** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier tous les députés de nous avoir permis cet après-midi d'adopter les bills C-18 et C-21 en deuxième lecture et de les renvoyer au comité. Je pense que c'est de bonne augure pour les travaux de la Chambre vu qu'il y a à peine deux ou trois semaines que la session a commencé. J'aimerais maintenant que nous passions à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, monsieur l'Orateur, et je voudrais faire quelques observations.

Après avoir consulté des représentants de tous les partis, nous avons convenu de passer à l'étude de la motion n° 5 inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) vu que les députés qui ont présenté les motions n°s 1, 2, 3 et 4 étaient incapables d'assister à la séance de cet après-midi.

Je pense donc que nous sommes d'accord pour étudier la motion n° 5 et respecter l'ordre de préséance des motions précédentes laissées de côté aujourd'hui. J'espère que tous les députés y consentiront.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le secrétaire parlementaire du Conseil privé (M. Collenette) demande que nous passions maintenant à l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires vu qu'il est 4 heures. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Collenette:** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime pour passer à l'étude de la motion n° 5 et pour que les motions n°s 1, 2, 3 et 4 gardent leur rang au *Feuilleton*.

Avant de me rasseoir, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a pas pu assister aux délibérations de cet après-midi. C'est bien rare qu'il ne soit pas à la Chambre un vendredi. Je suis certain que tous les députés voudront se joindre à moi pour lui offrir nos vœux à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de ses études à l'Université de Brandon, au Manitoba. Il est chancelier de cette université et il préside cet après-midi à la collation des grades.

Un autre ancien député qui représentait avec distinction la circonscription de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles assiste lui aussi à la collation des grades. Tous les deux ont terminé leurs études à cette université en 1930. Je suis sûr que tous les députés sont d'accord pour que nous adressions nos meilleurs vœux à ces deux messieurs.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre au secrétaire parlementaire pour adresser, au nom de mon parti, mes meilleurs vœux au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et à M. Tommy Douglas. J'ignorais que l'Université de Brandon avait formé des révolutionnaires comme ces deux distingués messieurs.

Le secrétaire parlementaire a fait remarquer que nous fêtons le cinquantième anniversaire de la fin de leurs études. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre continue ainsi je suppose que nous devons fêter également son centième anniversaire. Je souhaite que nous soyons tous encore là pour lui rendre hommage à cette occasion.

Nous sommes satisfaits des dispositions qui ont été prises et du fait que les motions n°s 1 à 4 auront une place réservée au *Feuilleton*. Je crois souhaitable de passer maintenant aux initiatives parlementaires.

**M. Nyström:** Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues, je désire moi aussi adresser mes meilleurs vœux au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui fête le cinquantième anniversaire de la fin de ses études à l'Université de Brandon, ce collègue révolutionnaire. Je crois comprendre que ce n'est pas un établissement très conservateur.

Depuis que je suis arrivé à la Chambre, en 1968, en même temps que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne s'est pas absenté plus d'une fois par an. C'était le jour de la collation des grades à l'Université de Brandon. Il est extrêmement rare que le pupitre à ma droite soit inoccupé.

Je tiens, au nom de mes collègues, à offrir mes plus sincères félicitations au député et à M. Tommy Douglas, ex-député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, ainsi qu'à quelque 25 de leurs collègues à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la remise de leurs diplômes de l'Université de Brandon.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Au nom de madame le Président, la présidence souhaite s'associer aux bons vœux offerts aux deux députés.

Quant à moi, je vous avouerai qu'il me semblait se passer quelque chose de particulier, cet après-midi. Je me rends compte maintenant que ce n'est pas le simple fait que je sois nouveau au poste d'Orateur adjoint, mais le fait que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne soit pas à la Chambre cet après-midi. Je me demandais ce qui avait changé.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a proposé que nous passions immédiatement à l'étude des mesures d'initiative parlementaire et je crois savoir qu'il a le consentement unanime de la Chambre. Les avis de motion n°s 1, 2, 3, 4 ne perdront pas leur rang dans l'ordre des travaux. Nous passerons donc à l'avis de motion n° 5 inscrit au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

● (1550)

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas interrompre le député et je n'ai pas l'intention de prendre du temps de la Chambre, mais je crois que le secrétaire parlementaire est en mesure de nous annoncer les travaux pour le reste de la journée de lundi avant que nous ne passions à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.